



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent : Charles Montamat, conseiller siège no. 3

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Nancy St-Pierre, mairesse et clôturée temporairement à 20h50, compte tenu de la visite de préfet la MRC de Kamouraska et de sa directrice générale La séance a été réouverte à 20h51.

01-09-2024

1.1 Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée

QUE monsieur René Dufour, directeur général par intérim, soit nommé secrétaire d'assemblée.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02-09-2024

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8 juillet, 17 juillet et 5 août 2024
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2024
 - 3.2 Séance extraordinaire du 17 juillet 2024
 - 3.3 Séance ordinaire du 5 août 2024
 - 3.4 Première période de questions
4. Correspondance
 - 4.1 Pour information Mosaïque sociale Kamouraska – 16 octobre 2024
 - 4.2 Pour information : Journée de Réflexion en Habitation au Kamouraska
5. Administration
 - 5.1 Révision du plan de développement - Politique familiale et des aînés
Préparation : rédaction etc. : Responsable René et Francine Anne Lincourt
Conseiller responsable : Jérémy Huckle
 - 5.2 Pour information : Bulletin d'informations
 - 5.3 Entente GRAVIR pour l'utilisation de l'Église

- Conseiller Charles Montamat et Clément Clerc vont rechercher l'entente
- 5.4 Résolution Calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles »
 - 5.5 Montants de réserve à considérer à considérer et revoir en novembre.
 - 5.6 Pour information : Mise à jour du site Web et Bloc-Notes
 - 5.7 Pour information / Services administratifs St-Alexandre
6. Déneigement
7. Sécurité publique et civile / Nil
- 7.1 Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024.
La résolution concerne la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire et pour l'ensemble des piétons utilisant la traverse piétonnière située à l'Intersection de la route de l'Église et de la rue Principale.
8. Hygiène du milieu
- 8.1 Lettre Janie-Roy-Mailloux – Chalets Rang 9 – Suivi et étapes à suivre
 - 8.2 À suivre - demande de soumission pour le cirage du plancher de l'église
 - 8.3 Pour information : Remplacement de la tourbe Écoflo par Premier Tech
 - 8.4 Achat de tablette – Suivi des fosses septiques auprès de Premier tech
9. Aqueduc – égout – matières résiduelles / Nil
10. Urbanisme
- 10.1 Demande d'aide financière PAVL
 - 10.2 Résolution – Ententes d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par les matricules 6974_17_3955.00_0000, 6974_17_0819.00_0000, 6974_17_2235.00_0000
 - 10.3 Résolution / Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur. Entente matricule 6875_53_0946.00_0000
 - 10.4 Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme.
11. Gestion des travaux (obstruction – cours d'eau) avec la MRC de Kamouraska
12. Comptes à payer (août 2024)
13. Terrains de jeux
- 13.1 Terrain de jeux- Bilan du suivi individuel auprès des parents
14. Activités communautaires
- 14.1 Souper spaghetti par la Fabrique pour les nouveaux arrivants
 - 14.2 40e anniversaire de l'APHK – Carte du souper
 - 14.3 Concert de la Fondation André-Côté – Hommage aux familles
15. Divers
- 15.1 Patinoire - Réduction des dimensions
 - 15.2 Décision - Demande de commandite Santé-Entraide
 - 15.3 Utilisation d'un drone pour photos
 - 15.4 Panneaux mycologiques
 - 15.5 Pour décision / Loisir culturel municipal – Entente de développement
 - 15.6 Pour information / Loisir culturel municipal
 - 15.7 Participation des conseillers aux comités
 - 15.8 Art public
16. Deuxième période de question
17. Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 17 JUILLET 2024 ET DU 5 AOÛT 2024

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances suivantes : 8 et 17 juillet et du 5 août 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

03-09-2024

3.1 Procès-verbal séance ordinaire du 8 juillet 2024

**SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE
APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

04-09-2024

3.2 Procès-verbal séance extraordinaire du 17 juillet 2024

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

APPUYÉ PAR : RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

05-09-2024

3.3 Procès-verbal séance extraordinaire du 5 août 2024

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

APPUYÉ PAR : MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

3.4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bloc note : désire ravoir le Bloc-Notes
- Bac brun

06-09-2024

4- CORRESPONDANCE

**4.1 Pour information : Invitation Mosaïque sociales Kamouraska
16 octobre 2024**

Il a été demandé que la Mosaïque fasse une visite à Saint-Joseph. Mosaïque sociale aura plutôt lieu à Kamouraska

07-09-2024

**4.2 Pour information - Journée de Réflexion en Habitation au
Kamouraska – 12 septembre 2024**

Pour donner suite à leur participation à la journée de réflexion le 12 septembre prochain, un compte-rendu sera donné aux membres du conseil lors de la séance d'octobre 2024, par Nancy St-Pierre et René Dufour.

5- ADMINISTRATION

08-09-2024

**5.1 Révision du plan de développement et Politique familiale et
des aînés**

ATTENDU QUE le plan de développement de la municipalité doit d'abord être révisé et mis à jour avant de procéder à la rédaction de la politique familiale et des aînés;

ATTENDU QUE l'échéance pour la révision du plan de développement est le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE ce plan doit faire l'objet d'une consultation et d'un sondage auprès de la population.

IL EST RÉSOLU :

QUE Jérémy Huckle soit nommé responsable de la politique familiale et des aînés;

QU'une consultation publique soit organisée par la municipalité et chapeauté par monsieur Jérémy Huckle

QUE la politique familiale soit rédigée à l'interne par René Dufour et Francine Anne Lincourt

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

09-09-2024

5.2 Pour information : Envoi d'un bulletin

Un bulletin a été distribué à l'ensemble de la population pour les informer de la visite du préfet et de la directrice générale de la MRC, de la vidange des fosses septiques, du ramonage de leur cheminée et du bac de récupération à l'entrée de la municipalité.

10-09-2024

5.3 Pour information : GRAVIR – Entente

ATTENDU QUE la rédaction de l'entente entre GRAVIR et la municipalité n'est pas encore finalisée;

QU'une proposition sera préparée par la direction et soumise au conseil municipal et au comité de GRAVIR d'ici la séance d'octobre 2024 pour approbation.

QUE monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et monsieur Clément Clerc de GRAVIR soient mandatés à finaliser cette entente en collaboration avec la municipalité.

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

11-09-2024

5.4 Pour décision : Ccalendrier « Élections 2025 au féminin plurielles »

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis au Centre-Femmes du Grand-Portage et au Centre-Femmes La Passerelle;

ATTENDU QUE le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1000 copies de ce calendrier dès l'automne;

ATTENDU QUE la MRC a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7920\$ et que ceux-ci doivent être couverts.

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à vendre un minimum de 80 calendriers au coût unitaire de 20\$, soit une somme minimale de 660\$, afin de couvrir les frais de réalisation du calendrier;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup la somme totale découlant de la vente des 80 calendriers qui lui seront remis cet automne et que cette somme soit remise à la MRC par un chèque unique de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2025;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska défraie, dans l'éventualité où les ventes seraient insuffisantes, le manque à gagner pour arriver à une somme minimale de 660\$ à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

12-09-2024

5.5 Pour information : Montants de réserves à considérer

Les montants de réserves à prévoir au budget pour les différents sites ou projets de la municipalité seront à considérer en novembre prochain.

- Caserne
- Édifice municipal
- Église
- Patinoire

13-09-2024

5.6 Pour information – Site Internet, page FB et Bloc-Notes

La modification des textes sera faite par l'adjointe Francine Anne Lincourt et la mise en ligne par Marjorie Ouellet.

5.7 Pour information / Services administratifs St-Alexandre

Après communication avec le MAMOT, tous les PV non signés, la mairesse pourra les signer seule.

14-09-2024

6. DÉNEIGEMENT – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QU'UN appel d'offres aux entrepreneurs de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour le déneigement des stationnements des édifices et infrastructures de sécurité incendie de la municipalité sera envoyé sous forme de bulletin la semaine du 9 septembre;

ATTENDU QUE cet appel d'offres concerne le déneigement pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU que la date butoir pour le dépôt des soumissions est le 24 septembre 2024 à 15 h 00 pour ouverture publique le 24 septembre à 15 h 01 en présence d'un témoin;

QUE monsieur René Dufour soit autorisé à signer cet appel d'offres;

QUE monsieur René Dufour soit autorisé à faire le dépouillement public de ces soumissions le 24 septembre 2024 à 15 h 01;

QUE le résultat des soumissions soit présenté au conseil municipal lors de la séance plénière du 30 septembre 2024;

QUE le contrat soit octroyé à la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

15-09-2024

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024

ATTENDU QUE le M.T.Q. a refusé d'accéder à la demande du conseil et de donner suite à la résolution 17-07-2024

ATTENDU QUE ladite résolution concerne la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire et pour l'ensemble des piétons utilisant la traverse piétonnière située à l'Intersection de la route de l'Église et de la rue Principale.

QU'UNE caméra soit achetée et installée pour valider la sécurité de la population quant à la circulation des véhicules;

QUE le refus du MTQ soit contesté. si la preuve recueillie met en péril la sécurité des piétons.

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

16-09-2024

8.1 Lettre Janie Roy- Mailloux – Chalets Rang 9 / Possible avis de non-conformité – Information

Le suivi est à faire auprès de madame Roy-Mailloux concernant les prochaines étapes.

8.2 Pour information : une demande de soumission pour le cirage du plancher de l'Église

Suivi lors de la prochaine séance.

8.3 Pour information : Remplacement de la tourbe des Écoflos par Premier Tech.

Le remplacement de la tourbe est débuté. et va se poursuivre le 19 septembre 2024.

17-09-2024

8.4 Résolution Achat de tablette - Suivi des fosses septiques auprès de Premier tech

ATTENDU QUE la municipalité doit faire le suivi de l'entretien des fosses septiques auprès de Premier Tech à l'aide d'une tablette au coût de 219 \$;

QUE, par conséquent, le conseil autorise l'achat d'une tablette.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

9. AQUEDUC -ÉGOUT- MATTIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun dossier à l'agenda

10. URBANISME

18-09-2024

10.1 Résolution PAVL – Volets Redressements-Exercices financiers 2024-2026

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipales et des travaux admissibles à l'aide financière

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés agrès la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pierre Villemure représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de **RENAUD OUELLET** appuyée par **MANON GUÉRETTE**, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nancy St-Pierre, mairesse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

19-09-2024

10.2 Résolution – Ententes d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par les matricules 6974_17_3955.00_0000, 6974_17_0819.00_0000, 6974_17_2235.00_0000

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du terrain du site des eaux usées numéro 5, lot 5 171 138, situé à l'arrière de votre terrain;

ATTENDU QUE les matricules désirent se servir d'une partie du site pour les activités suivantes soit du jardinage, des jeux d'enfants et l'installation d'un cabanon ou d'un poulailler.

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que les matricules puissent utiliser le terrain adjacent à leur propre terrain pour les activités ci-dessus décrites et qu'il s'engage à respecter les limites de ses voisins, la clôture faisant foi de limite.

ATTENDU QUE les matricules s'engagent à remettre en état de propreté le terrain et à retirer ses biens si la municipalité en fait la demande, que ce soit, mais sans s'y limiter, pour effectuer des travaux de rénovation ou procéder à un agrandissement du système de filtration des eaux;

ATTENDU QUE les matricules ne peuvent, en aucun temps, y planter un ou des arbres, ni y installer une ou des structures permanentes et que la remise en état du terrain sera aux frais des matricules.

QUE la municipalité autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse et monsieur Pierre Villemure, responsable des travaux publics à signer pour et en son nom une entente avec chacun de ces matricules.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

20-09-2024

10.3 Résolution / Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur. Entente matricule 6875_53_0946.00_0000

ATTENDU QUE le matricule ci-haut mentionné est propriétaire de la portion du terrain visé par cette entente soit une partie du lot 5 170 745, plus spécifiquement la partie située à l'est de la route de l'église bordant la rivière du Loup, à proximité du pont;

ATTENDU QUE la municipalité n'utilisera que la partie du lot 5 170 745 tel qu'indiqué sur le plan ci-joint.

ATTENDU QUE le matricule accepte que la municipalité utilise cette portion de terrain pour y installer un quai et y aménager, de façon sommaire, une mise à l'eau des embarcations sans moteur, ainsi qu'un escalier pour les plaisanciers.

ATTENDU QUE le matricule permet à la municipalité de travailler et améliorer le terrain afin d'y installer ses équipements et que la municipalité s'engage à retirer toutes ses installations à la demande de la propriétaire et ne plus utiliser le terrain, si cette dernière désire mettre fin à l'entente.

QUE la municipalité autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse et monsieur Pierre Villemure, responsable des travaux publics à signer pour et en son nom une entente avec chacun de ces matricules

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

21-09-2024

10.4 Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) (LAU), le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la réglementation;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme à conclure prochainement et qui remplacera l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QUE selon ces deux ententes, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder aux embauches des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

QUE le conseil municipal nomme madame Janie Roy-Mailloux, inspectrice en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la

règlementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

QUE le conseil municipal nomme également madame Hélène Lévesque et messieurs David Veillette et Thibaut Trapé, inspecteurs en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la règlementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

QUE le conseil municipal nomme également, et ce, jusqu'au 6 septembre 2024 inclusivement, madame Marie-Ève Mainville et messieurs Liam Verville et Louis Chouinard à titre de fonctionnaires temporaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la règlementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal précise que les nominations faites dans la présente résolution sont effectives dès l'adoption de la résolution, soit dans le cadre de l'*Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* actuellement en vigueur, et resteront effectives suivant l'entrée en vigueur de l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la règlementation d'urbanisme*.

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats aux fins de l'application de la règlementation d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, maire, ou monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

22-09-2024

11. GESTION DES TRAVAUX (OBSTRUCTION – COURS D'EAU) AVEC LA MRC DE KAMOURASKA

11.1 Pour décision / Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau) avec la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après appelée « LCM ») confient à la MRC la compétence exclusive à l'égard des cours d'eaux;

ATTENDU QUE cette compétence inclut la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105 de la LCM);

ATTENDU QUE l'article 108 de la LCM permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale, conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (art. 569 et suivants) pour confier à la municipalité locale, notamment, la gestion de certains travaux prévus à la sous-section 1(cours d'eau) de la section 1 (cours d'eau et lacs) du chapitre III (compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté) de la LCM;

ATTENDU QUE les parties jugent opportun de convenir d'une telle entente puisque la municipalité dispose d'employés lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût;

ATTENDU QUE la MRC conserve sa compétence à l'égard de tous les autres aspects liés aux cours d'eau notamment quant aux travaux d'entretien, de création et d'aménagement de même qu'à l'égard de l'application d'un règlement qu'elle peut adopter pour régir toute matière relative à l'écoulement d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet d'entente soumis à la municipalité qui a pour objet de lui confier la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des obstructions dans les cours d'eau, tel que le prévoit l'article 105 de la LCM et de prévoir les modalités liées à de telles interventions.

EN CONSÉQUENCE,

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à signer, telle que rédigée, l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions-cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

23-09-2024

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois d'août 2024)

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS
QUE :**

Les comptes à payer s'élèvent à 36 842.53 \$

Les comptes incompressibles s'élèvent : 1 601.06 \$

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

13. TERRAINS DE JEUX

13.1 Pour Informations : Terrain de jeux- Bilan du suivi individuel à ce jour auprès des parents par monsieur Dufour

Rencontre le 10 septembre avec un parent. Au total, il y a dix suivis à faire.

14. ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

24-09-2024

14.1 Pour décision / Activité de financement par le Fabrique

ATTENDU QUE la Fabrique organise le 26 octobre prochain une activité de financement, soit un souper spaghetti;

ATTENDU QUE la municipalité entend souligner la venue des nouveaux arrivants.

QUE la municipalité invite les nouveaux arrivants en autorisant le paiement de leur carte de souper à 20 \$ chacune.

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

25-09-2024

14.2 40^e anniversaire de l'APHK le 28 septembre 2024

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer à l'activité soulignant le 40^e anniversaire de l'APHK le 28 septembre prochain;

ATTENDU QUE le congrès de la FMQ a aussi lieu à la même date et qu'aucun conseiller n'est disponible pour y assister au 40^e;

QUE la municipalité délègue et offre la carte à madame Nicole Ratté;

QUE la municipalité en autorise le paiement au montant de 40 \$.

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

14.3 Pour information / Concert de la Fondation André-Côté – Hommage aux familles le 19 octobre 2024

15. DIVERS

26-09-2024

15.1 Pour décision / Patinoire - Réduction des dimensions

ATTENDU QUE la structure de la patinoire est très désuète;

ATTENDU QUE la municipalité entend tout de même offrir ce service de loisir hivernal à la population;

QUE la surface de la patinoire soit réduite de moitié, dans l'attente de la création et de la réalisation d'un nouveau projet.

QU'UN appel d'offre soit envoyé à l'ensemble des citoyens à cet effet.

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

27-09-2024

15.2 Pour décision / Demande de commandite Santé-Entraide

ATTENDU QUE Santé-Entraide a fait une demande de commandite, auprès de la municipalité et que l'organisme est domicilié à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Que la municipalité accorde un montant de 100 \$

SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

15.3 Pour information Utilisation d'un drone pour prendre des photos

15.4. Pour information / Panneaux mycologiques

Les panneaux ont été installés le 3 septembre et une photo a été transmise à la MRC.

Madame Fabienne Tercaefs de Radio-Canada est passée prendre une photo pour publication.

28-09-2024

**15.5 Loisir culturel municipal - Entente de développement
Demande de contribution financière à l'EDC – Volet loisir culturel
municipal**

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

ATTENDU QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

ATTENDU QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

QUE la municipalité demande un montant de 1 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : l'inauguration de la bibliothèque pour la rendre plus accessible et d'un petit salon permettant des rencontres culturelles avec les artistes, auteurs, peintres ou organisme culturel régional;

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 300 \$;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

SUR PROPOSITION DE REANUD OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

15.6 Pour information - Loisir culturel et municipal- Description

Document envoyé par la MRC au sujet du loisir culturel municipal

15.7 Participation des conseillers aux comités

29-09-2024

15.8 Pour adoption - Réservation d'un montant de 1 000\$ pour le projet d'art public pour la route du haut-pays, 2^e édition - 2024

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite poursuivre le projet d'art public pour la route du haut-pays pour une 2^e édition en 2024;

ATTENDU QUE chacune des sept municipalités du haut-pays est invitée à compléter le montage financier en fournissant un montant de 1 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a déjà réservé un montant de 25 000\$ dans l'*Entente de développement culturel 2024*

ATTENDU QUE ce projet a suscité beaucoup d'intérêt et a connu un franc succès lors de la première édition;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'ajouter d'autres œuvres pour rendre la route plus complète et encore plus attrayante;

QUE le conseil de la municipalité réserve un montant de 1 000\$ pour la 2^e édition du projet d'art public pour la route du haut-Pays en 2024;

QUE le conseil de la municipalité informe la MRC de Kamouraska qu'elle a réservé le montant qui sera versé selon les modalités à établir;

QUE le conseil de la municipalité autorise Nancy St-Pierre, mairesse ou René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

16 – Deuxième période de questions

À 21 h 45, début de la période de questions.

- Construction Rang 7

30-09-2024

17- Clôture de la séance

La séance est levée à 21 h 51

SUR PROPOSITION DE FRANCIS BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Secrétaire d'assemblée et directeur
général par intérim.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général par intérim et greffier-trésorier